



Commission Locale de l'Eau

SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE
AMONT**

**SÉANCE PLENIERE DU 22 MARS 2018
SAINT-LEONARD-DES-BOIS**

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie au gîte de Vandoeuvre à Saint Leonard des Bois, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du compte-rendu de la séance plénière du 21 septembre
- 2- Présentation et validation du rapport d'activité 2017 et prévisionnel 2018
- 3- Election du bureau
- 4- Proposition de modification des règles de fonctionnement de la CLE
- 5- Avis sur le SCOT du Perche Ornaïs
- 6- Avis sur des instaurations de périmètres de protection

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (18 voix délibératives)

Présents (16) :

1. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72) - Président de la CLE
2. Mme Florence PAIN, conseillère municipale du Mans (72) - Vice-Présidente de la CLE
3. M. Daniel LENOIR, Conseiller départemental de la Mayenne (53) - Vice-Président de la CLE
4. Mme. Annie REMOND, Maire-adjointe de Moulin-le-Carbonel (72)
5. M. Joel DEMARGNE, Maire-adjoint de Saint Denis sur Sarthon
6. M. Daniel DELYE, Maire-adjoint de Ménil-Brout (61)
7. M. Michel GUY, Conseiller municipal de la Guierche (72)
8. M. Claude CHATONNAY, Adjoint au Maire de Coulaines (72)
9. M. Philippe COUSIN, Maire adjoint de Saint-Pavace (72)
10. M. Gérard MORICE, Conseiller municipal de St-Pierre-des-Nids (53)
11. M. Marcel MORTREAU, Vice-président de la Communauté urbaine du Mans (72)
12. M. Alain BESNIER, Vice-président de la CdC Maine Cœur de Sarthe (72)
13. M. Philippe GAGNOT, Président du SIAE du bassin de l'Orne Saosnoise (72)
14. M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la rivière Haute Sarthe (61)
15. M. Raymond HERBRETEAU, Vice-président de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
16. Mme Béatrice METAYER, Conseillère départementale de l'Orne, représentant le Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Mandats (2)

1. M. Jean-Michel BOUVIER, Conseiller départemental de l'Orne, donne mandat à Mme Beatrice METAYER
2. M. Patrick COUSIN, Vice-président du SDE de l'Orne, donne mandat à M. Pascal DELPIERRE

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (10 voix délibératives)

Présents (9) :

1. Mme Catherine SCHAEPELYNCK, représentant la Chambre d'agriculture de la Sarthe
2. Mme Régine VOVARD, représentant la Chambre d'agriculture de la Mayenne
3. M. René LEGELEUX, représentant la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
4. M. Jean HENAFF, représentant Sarthe Nature Environnement
5. M. Daniel GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement
6. M. Patrick COIFFÉ, représentant l'association de sauvegarde des Moulins de la Sarthe (ASMR72)
7. M. Daniel GALLOYER, représentant l'association UFC Que CHOISIR de la Sarthe
8. M. Jean-Paul TETE, représentant l'Association de défense des sinistrés et de la protection des quartiers inondables (ADSPQI) du Mans
9. Mme Emilie Denis, représentant le CIVAM AD 72

Mandat (1)

1. La Chambre d'agriculture de l'Orne donne mandat à la Chambre d'agriculture de la Sarthe

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (9 voix délibératives)

Présents (7) :

1. M. Etienne ROUX, représentant la Préfecture de la Sarthe (Sous-Préfecture de Mamers)
2. Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU, représentant la DDT de la Sarthe
3. Mme Anne Kientzler, représentant la DDT de la Mayenne
4. Mme Elisa LAVAUD, représentant la DDT de l'Orne
5. M. Robert LENORMAND, représentant l'Agence Française de Biodiversité
6. M. Louis D'ANGLEVILLE, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière
7. Mme Valérie RICHEBRACQUE, Architecte des bâtiments de France à l'UDAP 72

Mandat (2) :

1. Mme le Préfet de l'Orne donne mandat au représentant de la DDT de l'Orne
2. M. le Préfet de la Mayenne donne mandat au représentant de la DDT de la Mayenne

ABSENTS EXCUSES

Mme Séverine YVARD, Conseillère régionale Normandie
Mme Anne BEAUCHEF, Conseillère régionale Pays-de-la-Loire
M. Jean-Michel BOUVIER, Conseiller départemental de l'Orne
M. Marcel LEVESQUE, Maire de Vivoin (72)
M. Jean-Claude ESNAULT, Conseiller municipal de Neuville-sur-Sarthe (72)
M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon (72)
M. François TOLLOT, Conseiller municipal d'Alençon (61) – Vice-président de la CLE
M. Francis LEPINETTE, Vice-Président de la CdC Hte Sarthe Alpes mancelles (72)
M. Albert GESLIN, Président de Syndicat d'eau potable de Rouessé Fontaine
M. Joseph LAMBERT, Président du SIDPEP Perseigne Saosnois
M. Patrick COUSIN, Vice-président du Syndicat Départemental de l'eau de l'Orne
M. le Président de la CCI de l'Orne
M. le Président de la CCI de la Sarthe
M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Orne
M. le Président de la Fédération des pêcheurs de la Sarthe
M. le Président de la Fédération des pêcheurs de l'Orne
M. le Préfet de la région Centre
M. le Préfet de la Mayenne
Mme le Préfet de l'Orne
Mme la DREAL des pays de la Loire
Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

M. André PINCON, Adjoint au maire de St-Pierre-des-Nids (53)
M. Arsène POIRIER, suppléant ASMR 72
M. Alain ANDRE, suppléant UFC Que choisir 72
M. Eric LE BORGNE (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe)

37 voix délibératives (32 membres présents) sur les 59 que compte la commission sont comptabilisées.

La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (soit 40 membres). (Cf.art.6 du règlement de la CLE du 24/10/2008).

– Convocations en date du 20 février 2018 par mail et du 23 février par courrier adressées à chaque membre de la CLE –

M. DELPIERRE ouvre la séance et énumère les personnes excusées.

Ordre du jour n°1

Adoption du précédent compte-rendu de la CLE.

L'ensemble des membres présents adopte en l'état le compte-rendu du 21 septembre 2017.

Ordre du jour n°2

Présentation et validation du rapport d'activité 2017 et prévisionnel 2018.

Aucune remarque n'a été faite concernant l'atteinte totale ou partielle des principaux objectifs pour 2017.
L'animateur de la CLE rappelle que le Syndicat du bassin de la Sarthe (SBS) dispose depuis fin 2016 d'un outil permettant d'informer les acteurs du territoire sur la qualité de l'eau et les débits des cours d'eau. Une plaquette énumérant les principales possibilités de l'outil a été envoyée à chaque intercommunalité et syndicat de rivière du bassin.
Pour la télécharger : <http://www.bassin-sarthe.org/quelle-est-la-qualite-de-ma-riviere.html>

M. MORTREAU souhaite connaître la définition d'un plan de desherbage pour la région Pays-de-la-loire, dans le cadre du futur avenant au CRBV. Une réponse a été apportée par l'animateur, qui s'est engagée à donner une définition précise au sein du compte-rendu.

Le plan de desherbage a pour objectifs d'identifier et de hiérarchiser les zones à desherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles, d'adapter les méthodes de desherbage en fonction du niveau de risque. L'objectif visé est le « zéro pesticide » sur les zones où le risque d'entraînement des produits vers les cours d'eau est le plus élevé.

Le cahier des charges type réalisé par la DRAAF Pays de la Loire et le CREPEP est joint au CR (http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CC_Plan_de_Desherbages_Communaux_v2013_cle412c11.pdf)

Concernant l'exposition sur la loutre, où la CLE du SAGE Sarthe amont et le Syndicat du Bassin de la Sarthe participent, cette dernière aura lieu du 1^{er} avril au 13 juin au domaine du Gasseau à Saint-Léonard des Bois, avec une conférence qui aura lieu le 8 juin à 20h30 : <http://www.legasseau.fr/les-expositions.html>

L'ensemble des membres présents valide le rapport d'activité 2017 ainsi que les objectifs 2018.

Ordre du jour n°3

Election du bureau

Suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement de la CLE en date du 22 janvier 2018, une partie des membres du collège des élus et des usagers du bureau sont sortants.

Au sein du collège des élus, 4 élus sont sortants (*plus membre de la CLE ou pas de retour de leur part pour rester dans le bureau*) : Mme Véronique CANTIN / Mme Sophie VAUCHOT / M. Sébastien LEVEILLE et M. Gaston THIBAUT.

Sont candidats : Mme Annie REMOND (adjointe au Maire de Moulin-le-Carbonnel), M. Claude CHATONNAY, Adjoint au Maire de Coulaines (72), M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la rivière Haute Sarthe (61) et M. Francis LEPINETTE, Vice-Président de la CdC Hte Sarthe Alpes mancelles (72)

Le collège des élus de la CLE vote à main levée, et élit à l'unanimité des membres : Mme Annie REMOND, M. Claude CHATONNAY, M. Francis BERARD et M. Francis LEPINETTE comme représentant au sein du bureau (11 élus au total)

Est candidat pour la fonction de Président :

- M. Pascal DELPIERRE, Maire de Saint Léonard des Bois (72)

Sont candidats pour les fonctions de Vice-président :

- Mme Florence PAIN, conseillère municipale du Mans (72)
- M. Daniel LENOIR, Conseiller départemental de la Mayenne (53)
- M. François TOLLOT, Conseiller municipal d'Alençon (61)

Le collège des élus de la CLE vote à main levée, et élit à l'unanimité des membres : M. Pascal DELPIERRE, Président de la CLE, et Mme Florence PAIN, M. Daniel LENOIR et M. François TOLLOT Vice-Présidents de la CLE

Au sein du collège des usagers, 1 représentant est sortant : la fédération des pêcheurs de l'Orne

Sont candidats : la fédération des pêcheurs de la Sarthe et l'association de sauvegarde des Moulins de la Sarthe

Le collège des usagers de la CLE vote à bulletin secret, et élit à la majorité des membres (6 voix contre 4) la fédération des pêcheurs de la Sarthe comme représentant au sein du bureau (6 usagers au total)

M. DELPIERRE propose de modifier les « spécialisations / délégations » des vice-présidents.

	AVANT, en charge :	PROPOSITIONS, en charge :
Mme PAIN	des aspects quantitatifs	de la sensibilisation
M. TOLLOT	de la qualité de l'eau	de l'eau potable et l'assainissement
M. LENOIR	des milieux aquatiques	de l'urbanisme

L'ensemble des membres présents valide ce changement de « délégation ».

M. DELPIERRE a également été sollicité par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, qui a identifié la CLE comme l'un des représentants de la thématique Environnement au sein de son Conseil de développement. Il est proposé de désigner l'animateur de la CLE.

M. LENOIR indique qu'il est d'accord avec cette désignation, sous condition que ce type de demande ne s'étende pas à l'ensemble des intercommunalités du bassin versant.

L'ensemble des membres présents valide la désignation de l'animateur de la CLE comme représentant au conseil de développement de la CdC haute Sarthe Alpes Mancelles

Ordre du jour n°4

Proposition de modification des règles de fonctionnement de la CLE,

Il est fait état de la difficulté pour la CLE et son bureau d'être suffisamment réactif pour émettre ses avis concernant les autorisations uniques. En effet, les avis doivent être donnés dans un délai de 45 jours, ce qui peut ainsi nécessiter d'augmenter le nombre de rencontre du bureau.

L'objectif de cet ordre du jour n'est pas d'acter des modifications du règlement, mais de lancer une réflexion au sein de la CLE et son bureau pour envisager ce qui peut être réalisé.

La DDT 53 indique que cette question se pose dans d'autres SAGE, et que certains réalisent déjà, pour limiter les réunions, une consultation des membres du bureau par mail.

L'animateur de la CLE indique qu'il sera alors difficile pour lui de statuer sur l'avis à donner.

M. LENOIR propose que dans ce cas de figure, ce soit le Président et/ou ses Vice-présidents, qui actent l'avis à donner en fonction des retours des membres du bureau.

L'absence de quorum ne permet de toute manière pas de proposer une modification des règles de fonctionnement de la CLE. Néanmoins, cette proposition pourra être reprise lors d'une prochaine séance plénière.

Ordre du jour n°5

Avis sur le SCOT du Perche Ornais

Après lecture des remarques de l'animateur du SCOT du Perche Ornais, qui n'a pu se déplacer pour présenter le SCOT du Perche Ornais, M. DELPIERRE sollicite l'avis de chacun.

L'animateur de la CLE rappelle le rôle important du SCOT vis-à-vis du SAGE, *puisqu'il est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRADDET...), et devient ainsi le document pivot : on parle désormais de SCOT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui pour assurer leur légalité au regard de ces objectifs.*

M. LENOIR indique qu'il est difficile d'émettre un avis sur ce document, du fait de la multitude des dispositions du SAGE concernés et demande si ce SCOT est compatible ou non à l'ensemble des dispositions ou articles du SAGE Sarthe amont. L'animateur de la CLE répond qu'en effet les sujets sont traités, mais qu'une « perte » du contenu des règles du SAGE est observée.

La DDT 53 signale que l'avis ne doit concerner que les dispositions et articles du SAGE et que les informations complémentaires « polluent » les informations essentielles. Elle rappelle également qu'un avis favorable avec réserve est un avis défavorable, qui deviendra favorable dès que la ou les réserves seront levées.

M. BERARD ajoute qu'il est d'autant plus difficile d'émettre un avis sur la base d'une note où l'ensemble des informations du SCOT ne peuvent être reprises.

M. MORTREAU ainsi que l'ADSPQI estiment, aux vues des informations données, qu'il est nécessaire de demander de développer les parties associées au risque inondation, qui ne correspondent pas aux exigences du SAGE.

M. LENOIR, SNE, MNE et UFC que Choisir demandent à ce que soit également revue la partie sur les zones humides et leurs hiérarchisations, afin de mieux coller à la demande du SAGE Sarthe amont.

Du fait de la difficulté de statuer sur l'avis à donner sur ce SCOT, M. DELPIERRE procède à un vote à main levée.

3 membres votent pour un avis défavorable vis-à-vis du SCOT et le reste des membres (34 voix) votent pour un avis favorable avec réserves, en demandant d'appuyer sur les enjeux inondations et zones humides.

Ordre du jour n°6

Avis sur des instaurations de périmètres de protection

- captage « la Grille » de Mamers et « le Huchot » et « la Butte » de Marolettes (72)

M. DELPIERRE fait état de la non-compatibilité du dossier vis-à-vis de la disposition n°22 du PAGD du SAGE Sarthe amont. Il rappelle également l'engagement du SIDPEP et d'autres syndicats Sarthois dans un contrat de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages de la Moutonnières, la Fleurière et Pentvert, qui sont sur le territoire du SAGE Sarthe amont. Un recrutement d'une ingénieure agronome a d'ailleurs eu lieu en début d'année.

UFC que Choisir 72 acte le fait qu'un nouveau programme est engagé sur Pentvert et souhaiterait obtenir un bilan financier des actions déjà réalisées sur ce captage.

*Les membres de la CLE émettent à l'unanimité des membres un avis favorable avec réserve concernant ce dossier. La réserve portant en effet sur la disposition n°22 qui n'est pas respectée.
Les remarques de la note ont été reprises dans le courrier*

- Saint-Rémy-des-Monts (72)

M. DELPIERRE rapporte aux membres de la CLE que l'ensemble des dispositions et articles sont compatibles et conformes à ce projet. Il rapporte également, même si ce point ne concerne pas les documents du SAGE, qu'un risque de contamination de la ressource a été confirmé par le Président du SIDPEP (M. LAMBERT) et que ce dernier aurait informé les autorités compétentes, sans retour de leurs parts, à ce jour. M. DELPIERRE propose à la CLE de réaliser un courrier à destination du Préfet de la Sarthe, avec une copie à l'Agence Régionale pour la Santé (ARS 72), au Maire de la commune ainsi qu'à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) afin qu'ils disposent de cette information et que soit réalisés les actions adéquates.

*Les membres de la CLE émettent à l'unanimité des membres un avis favorable concernant ce dossier. Les remarques de la note ont été reprises dans le courrier
L'ensemble des membres de la CLE valide la proposition du Président de réaliser un courrier au Préfet et autres instances concernées afin que soit fait la lumière sur cette appropriation de bien public et de risque pour la santé publique.*

M. DELPIERRE clôture la séance à 12h10.